

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2012/67  Paraphe : FS
--	-----------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Délibération n° DC2012/61**

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 70

Votants : 79

(Dont pouvoirs : 9)

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

Le douze septembre, à 20h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 5 septembre 2012

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Chantal GIOT ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Dominique BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGES ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Luc DUTHOIT ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Guy LECLERCQ ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PAYEN ; André POULAIN ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Jean-Yves STEPHAN ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Eric VENNER

**Représentés :** Madame Anne SEMBENI donne pouvoir de vote à Monsieur VENNER ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à Monsieur COLIN ; Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à Monsieur LOUIS ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame MELIN ; Monsieur Jacky NIZET donne pouvoir de vote à Monsieur MAS ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur LECLERCQ ; Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur THIEBAULT ; Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Madame RAULIN.

**OBJET : EXTENSION/RENOVATION DE LA SCENOGRAPHIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 validant le programme d'aménagement du PAD pour 2012 – 2015 comprenant notamment l'extension/rénovation de la scénographie ;

Vu la délibération du bureau du 06 octobre 2011 autorisant le lancement d'une procédure adaptée pour un marché de maîtrise d'œuvre incluant des prestations d'architecte/scénographe d'expositions visant à concevoir et encadrer la réalisation d'un nouvel espace scénographique par renouvellement et extension de la scénographie actuelle du Parc Argonne Découverte ;

Considérant que ce marché de maîtrise d'œuvre a été confié au bureau d'études « Harmatan » ;

Entendu l'exposé de l'esquisse réalisé par les architectes du bureau d'études « Harmatan » ;

Le Conseil de Communauté est invité à remettre ses avis et observations sur ce projet.

Le Conseil de Communauté prend acte de ce projet de rénovation. Il est considéré comme nécessaire par une scénographie actuelle obsolète. Il est globalement ressenti comme séduisant et adapté aux perspectives d'évolution du PAD, engagées depuis 2008.

Quelques observations sont formulées sur le maintien du thème de « la nature la nuit » qui ne semble pas, pour quelques uns, être un choix judicieux. La perspective de présenter plus d'animaux dans ce projet de renouvellement scénographique est soutenue.

Le conseil remet donc un avis favorable sur le projet.

Néanmoins, le Conseil de Communauté souligne que le projet initial (Nocturnia) avait aussi semblé attrayant à l'époque de la création de l'équipement mais qu'il s'était révélé insuffisant eu égard aux projections établies, notamment en matière de fréquentation.

Aussi, le Conseil de Communauté attend qu'une attention particulière soit portée sur la poursuite de ce projet, rappelant par ailleurs la nécessité de procéder aux aménagements extérieurs nécessaires pour faire face à une augmentation de la fréquentation.

Fait à Vouziers, le 13 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGMORET

